



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_121-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2026

jeudi 10 septembre 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 04
septembre 2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Absent.s Excusé.s : 8

Pouvoir(s) : 3

Supplé.e.s. : 0

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, PARRENIN Bernard, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CAMENSULI Guillaume représenté par PERROT Roland, CLEMENCE Eric représenté par FEUVRIER Annabelle, PARATTE Corinne représentée par CHAPOTTE Alain

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur GAUTHEY Valentin, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_121

OBJET :

Service Assainissement / création d'un emploi permanent d'agent technique

Vu le Code général de la fonction publique ;



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_121-DE

A G E D I

Vu notamment l'article L.332-8, 3° du Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

Considérant que, depuis le transfert de la compétence Assainissement au 1er janvier 2026, la CCPR assure directement l'exploitation du service ;

Considérant les besoins liés aux interventions techniques, à la continuité du service et à l'organisation des astreintes ;

Considérant l'avis du Conseil d'exploitation Assainissement du 8 septembre 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **CRÉE**, à compter de la présente délibération, un emploi permanent d'agent technique Assainissement à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- **DIT** que cet emploi relève du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et pourra être pourvu sur les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2e classe ou d'adjoint technique territorial principal de 1re classe ;
- **DIT** que cet emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8, 3° du Code général de la fonction publique, applicable aux groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants ; que les fonctions exercées seront celles d'agent technique Assainissement, relevant de la catégorie C ; et que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, en tenant compte notamment de la qualification et de l'expérience professionnelle.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Assainissement ;
- **AUTORISE** la Présidente à engager la procédure de recrutement et à signer les actes nécessaires.

Résultat du vote: Pour :26, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_121-DE

A G E D I

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 11/09/2026.

Délibération affichée le : 15/09/2026